

e) Opérations de la caisse nationale d'épargne

ANNEE ET TRIMESTRE	VERSEMENTS				REMBOURSEMENTS		ETAT DES COMPTES		
	NOMBRE		MONTANT		Nombre	Montant	Date	Nombre de comptes	Avoir des comptes (1)
	Total	Dont 1 ^{er} versem.	Total	Dont 1 ^{er} versem.					
			millions de francs			millions de francs		milliers	millions de francs
1938 - moyenne trim.	24.999	»	36	»	19.248	30	31-12-38	88,9	203
1947 - »	25.785	2.760	249	33	17.913	222	31-12-47	157,7	1.816
1948 - »	28.290	3.135	402	54	17.037	276	31-12-48	164,9	2.357
1949 - »	31.725	3.552	588	96	16.437	378	31-12-49	173,4	3.265
1950 - »	35.450	3.988	819	91	18.162	520	31-12-50	180,0	4.557
1951 - »	30.505	2.751	840	101	20.109	861	31-12-51	182,6	4.943
1951 - 1 ^{er} trimestre	34.884	2.931	857	101	19.261	669	31- 3-51	180,6	4.745
1951 - 2 ^{me} trimestre	29.577	2.369	785	83	21.716	852	30- 6-51	180,4	4.677
1951 - 3 ^{me} trimestre	28.829	2.767	827	103	19.965	764	30- 9-51	181,5	4.740
1951 - 4 ^{me} trimestre	29.666	2.933	892	115	20.621	814	31-12-51	182,6	4.943
1952 - 1 ^{er} trimestre	36.866	3.484	1.042	132	19.301	816	31- 3-52	184,4	5.167
1952 - 2 ^{me} trimestre	29.965	2.502	901	103	21.198	829	30- 6-52	185,1	5.239
1952 - 3 ^{me} trimestre	30.107	2.806	1.079	125	20.466	802	30- 9-52	186,0	5.517

(1) Y compris les intérêts capitalisés.

F. — Finances

ASPECTS ECONOMIQUES ET SOCIAUX DU BUDGET MAROCAIN (1)

Les théories modernes des finances publiques mettent, en relief, l'importance du budget comme moyen d'intervention dans la vie de la nation.

En orientant le budget des recettes, qui permet le prélèvement, et le budget des dépenses, qui réalise la redistribution, l'Etat peut exercer une action générale sur l'ensemble de la vie économique et sociale.

Il ne saurait être question de vouloir découvrir dans le budget marocain une application systématique de ces principes, mais il est bien évident que les pouvoirs publics, en raison même de la mission impartie à la France dans ce pays, ont été amenés à jouer un rôle prépondérant dans son organisation économique et sociale.

Si l'on examine le budget dans cet esprit, plus large que le point de vue strictement financier, on ne peut se limiter à une étude du montant global des dépenses et des recettes et de leur classification traditionnelle.

D'une part, la répartition des ressources publiques doit être envisagée sous l'angle de ses répercussions économiques et sociales ; d'autre part, les dépenses doivent faire l'objet d'une analyse en profondeur, d'où seront dégagées leurs incidences sur la vie du pays.

Il n'est pas, dans notre propos, de mener cette étude au travers des différents budgets, exécutés depuis l'établissement du Protectorat. Un tel travail supposerait un dépouillement minutieux et exigerait de longs développements.

Nous nous contenterons d'examiner les aspects essentiels, du point de vue économique et social, des budgets des der-

nières années, en prenant des points de comparaison, lorsqu'il y aura lieu, dans la période d'avant-guerre.

I. — LES RESSOURCES PUBLIQUES

Le tableau I groupe les ressources publiques (2) en deux grandes catégories : ressources fiscales et ressources non fiscales, pour les années 1932-1938 (moyenne), 1948, 1950 et 1952 (budget initial).

Il n'a pas été tenu compte des recettes avec affectation spéciale, autres que la taxe de la caisse spéciale, qui ne font généralement pas l'objet d'évaluations au budget, et sont d'importance relativement faible, ni des ressources dites exceptionnelles (telles que le produit de la frappe des monnaies d'argent), en raison même de leur caractère non permanent. D'autre part, les prélèvements, effectués sur le fonds de réserve ont été artificiellement ventilés, proportionnellement à la répartition des autres ressources du budget ordinaire. Cette ventilation correspond sensiblement à la réalité, dans la mesure où les budgets s'exécutent conformément aux prévisions, puisque le fonds de réserve est essentiellement alimenté par les excédents de recettes des exercices antérieurs.

(1) N.D.L.R. — Extrait du Bulletin de statistique et de documentation financières (direction des finances du Maroc) n° 46, 2^e trimestre 1952.

(2) Il doit être entendu que, dans la suite de l'exposé, on appelle ressources et dépenses publiques les ressources et dépenses du budget général de l'Etat, à l'exclusion de celles des autres collectivités publiques.

TABEAU I

Prévisions de recettes

	MOYENNE 1932-1938		1948		1950		1952	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Ressources fiscales								
Impôts sur le revenu et la fortune (1)	230	21,5	7.729	24,8	11.344	20,1	15.928	20,3
Impôts indirects (2)	464	43,5	10.738	34,6	17.694	31,4	26.736	33,9
Total	694	65	18.467	59,4	29.038	51,5	42.664	54,2
Ressources non fiscales								
Produits des taxes pour services rendus (3)	91	8,5	1.831	5,9	3.395	6	6.245	8
Revenus du domaine et produits des exploitations industrielles (4)	145	13,5	4.386	14,1	6.150	10,9	12.005	15,2
Total	236	22	6.217	20	9.545	16,9	18.250	23,2
Fonds d'emprunt et avances de trésorerie	139	13	6.403	20,6	17.770	31,6	17.775	22,6
Total général ...	1.069	100	31.087	100	56.353	100	78.689	100

(1) Impôts directs, enregistrement et timbre.

(2) Droits de douane, taxe spéciale des travaux publics, taxes de consommation.

(3) P.T.T. et produits divers.

(4) Domaines, forêts, phosphates, tabacs, etc.

Considérations sur les recettes publiques

1° Incidences économiques.

a) Faiblesse relative des prélèvements fiscaux et importance des impôts indirects.

Ce tableau met en relief, d'une part, la *faiblesse relative des prélèvements fiscaux* dans les ressources de l'Etat chérifien ; d'autre part, l'*importance indiscutable des impôts indirects* (douanes, taxe de la caisse spéciale, taxes de consommation) dans la fiscalité.

Ces deux points, dont l'importance, quant à l'incidence économique et sociale des prélèvements publics ne saurait échapper, appellent quelques commentaires.

Le fait que les dépenses de l'Etat sont couvertes au Maroc, pour près de la moitié, par des ressources non fiscales, ne permet pas de tirer des conclusions précises quant au poids des charges publiques. Pour apprécier la pression fiscale, il faudrait, en effet, pouvoir rapprocher le montant des prélèvements du revenu national, et tenir compte, d'autre part, des prélèvements effectués au profit des collectivités, autres que l'Etat. Bien que certains essais d'appréciation du revenu national, au Maroc, aient déjà été tentés (3), les évaluations, faites en la matière, sont trop incertaines pour être utilisées.

b) Importance des revenus domaniaux et industriels de l'Etat - Aide de la France :

Nous constaterons simplement que le *contribuable marocain se trouve dans une situation relativement avantageuse*, grâce à deux faits caractéristiques :

1° *L'importance exceptionnelle des revenus du domaine et des exploitations industrielles de l'Etat.*

Cette situation résulte, essentiellement, du fait que, par un dahir de 1920, l'Etat chérifien s'est réservé la recherche

et l'extraction du phosphate, ce qui lui permet d'encaisser, aujourd'hui, d'importants bénéfices d'exploitation.

2° *L'aide apportée au Maroc par la France* (4).

La France a toujours apporté au Maroc une aide très substantielle dans le financement des dépenses publiques, soit en assurant l'équilibre de son budget ordinaire, au cours des périodes difficiles, soit, surtout, en lui fournissant des ressources d'emprunt qu'il eût été impossible de trouver localement, et très dispendieux de chercher à l'étranger. Il faut rappeler, à ce propos, que les prêts, consentis au Maroc par le F.M.E., depuis 1949, à des conditions très avantageuses, lui permettent de couvrir, environ, la moitié de ses dépenses d'équipement (5).

Si l'Etat ne disposait pas des bénéfices de ses exploitations industrielles et voyait ses facultés d'emprunt, dans la métropole, réduites dans une proportion importante, il est bien certain qu'il serait amené à accentuer la pression fiscale pour couvrir ses dépenses de fonctionnement et assurer l'équipement public.

Du point de vue économique, le fait que la fiscalité marocaine soit, jusqu'à présent, restée relativement légère, a été un puissant stimulant de la production et a grandement favorisé les investissements de capitaux privés.

c) Faiblesse des taxes pour services rendus.

La politique, suivie en matière de taxes pour services rendus, a, sans doute, agi dans le même sens.

Si la part de ces taxes dans les ressources publiques n'a que peu diminué par rapport à l'avant-guerre, c'est que le budget n'en retrace qu'une faible partie.

(4) N.D.L.R. — cf. à ce sujet, A. Marty : « L'aide financière de la France au Maroc » dans Bulletin de statistique et de documentation financières, n° 46, (2^e trimestre 52), et les études du même auteur publiées dans le Bulletin économique et social du Maroc.

(5) N.D.L.R. — cf. à ce sujet le rapport de M. A. Postel-Vinay publié, en partie, dans le vol. XV, n° 53 (1^{er} trimestre 1952) du Bulletin économique et social du Maroc, sous le titre : « Aspects financiers et budgétaires du développement économique de l'A.F.N. ».

(3) N.D.L.R. — cf. à ce sujet, dans ce Bulletin, les études de M. Collin, et celle de M. P. Ripoché dans le n° 46 (2^e trimestre 1952) du Bulletin de statistique et de documentation financières.

En fait, les tarifs des grands services publics ont subi une baisse relative, très importante, depuis 1938.

Au 31 décembre 1951, les tarifs des chemins de fer, voyageurs et marchandises, et de l'éclairage électrique, étaient, respectivement, aux indices 1.000, 1.667 et 1.076, alors que l'indice général des prix de détail, à Casablanca, était de 2.694 (base 100 en 1938).

On peut donc dire que, non seulement les prélèvements fiscaux, mais également les taxes pour services rendus, sont relativement faibles. Encore faut-il bien voir que cette situation risque de conduire, à plus ou moins longue échéance, à un renforcement de la fiscalité.

Dans la mesure où le fonctionnement des P.T.T. ne pourrait être assuré par les redevances des usagers, où les droits d'eau ne couvriraient pas les frais d'entretien des grands ouvrages d'hydraulique, où les sociétés concessionnaires ne pourraient assurer l'amortissement des investissements réalisés, le contribuable serait appelé à couvrir les déficits d'exploitation ou à financer le renouvellement des installations usagées.

d) Mesures d'atténuations - Quelques cas d'interventionnisme fiscal.

Pour permettre une appréciation complète des incidences économiques de l'impôt, l'étude des évaluations budgétaires de recettes devrait être complétée par un examen des détails du système fiscal.

Nous nous contenterons de citer, à titre d'exemple, quelques cas d'interventionnisme fiscal :

— Le taux du tertib est réduit de 30 % en faveur des agriculteurs utilisant des procédés améliorés de culture. Cette mesure a pour but évident de favoriser la modernisation de l'agriculture marocaine traditionnelle.

— Les modalités d'assiette du supplément à la patente, qui permettent l'application généralisée du forfait, correspondent, en fait, à une mesure d'atténuation de l'impôt, les bénéfices réels étant, bien souvent, en période d'activité économique, supérieurs aux bénéfices imposés. Cette mesure favorise le développement des entreprises industrielles et commerciales.

— Un récent dahir, relatif aux droits d'enregistrement sur les apports en société, prévoit que certains dégrèvements pourront être accordés sur avis conforme de la commission des investissements. On ne saurait mettre mieux en évidence le rapport entre la mesure fiscale et l'orientation, donnée aux investissements et à la production.

2° Incidences sociales.

Quant aux incidences sociales des prélèvements publics, elles sont moins faciles à analyser. Il faut, en effet, tenir compte, non seulement de la répartition des recettes entre les différentes catégories d'impôts, mais aussi du système d'application de l'impôt, des phénomènes d'incidence et du mode de répartition des charges afférentes au fonctionnement des services publics (taxes ou impôts).

Nous avons constaté, tout à l'heure, la place importante, occupée par les impôts indirects, dans la fiscalité. Leur part, qui atteignait les deux tiers des ressources purement fiscales avant la guerre, dépasse encore 60 %.

Il faut, d'ailleurs, souligner que cette situation, si elle correspond, pour partie, à un souci de rendement de l'impôt (taxes de consommation), résulte essentiellement des conventions internationales qui ont engagé le Maroc antérieurement au Protectorat (droits de douane et taxe de 2,5 %).

S'il est difficile de mesurer l'incidence réelle de ces impôts, on peut, du moins, rappeler qu'ils sont, par nature, insusceptibles de personnalisation et de progressivité.

En ce qui concerne les impôts sur le revenu et la fortune, un effort vers la justice a été fait. L'aménagement familial du prélèvement sur les salaires, les abattements à la base, et la progressivité en matière de supplément à la patente, en sont des exemples.

Toutefois, des progrès dans le sens de la personnalisation de l'impôt pourront encore être réalisés, lorsque le degré d'évolution de la population et la généralisation de l'inscription à l'état civil le permettront.

Remarquons aussi que la politique, suivie par le gouvernement en matière de tarifs des services publics, dans la mesure où elle a contribué à freiner la hausse des prix, a eu pour résultat de réduire une charge que le consommateur aurait dû supporter, soit directement, soit indirectement.

II. — LES DÉPENSES PUBLIQUES

Il peut donc paraître maintenant facile de prendre une idée exacte de l'usage fait par l'Etat des ressources publiques, soit qu'il les consomme pour assurer le fonctionnement de ses services (dette, personnel et matériel), soit qu'il les emploie à accroître le patrimoine public par des équipements nouveaux.

1° Budget ordinaire.

Cependant, les dépenses figurant dans le budget ordinaire doivent faire l'objet d'une analyse plus serrée.

En effet, d'une part, l'Etat ne se contente pas d'assurer le fonctionnement des services qui sont du ressort de la puissance publique (pouvoirs publics, armée, police, justice, service de la dette) ; il intervient dans des secteurs de plus en plus variés de la vie de la nation, soit qu'il supplée l'initiative privée défaillante, soit qu'il la complète ou l'oriente.

D'autre part, non seulement il acquiert des biens ou utilités, nécessaires à son fonctionnement, mais encore il effectue des dépenses sans contrepartie (subventions, allocations, etc...).

Les théories financières modernes montrent même, nous l'avons vu, que les dépenses publiques ne se traduisent pas, sauf exception, par une consommation véritable, mais par une simple redistribution des richesses, et aboutissent, en conséquence, à une intervention permanente de l'Etat.

Encore faudrait-il, pour apprécier les incidences économiques et sociales de cette redistribution, connaître avec exactitude les bénéficiaires réels des dépenses publiques.

a) Dépenses administratives et dépenses « de transfert ».

Sans entrer dans cette voie, dont il est superflu de souligner les difficultés, il paraît, du moins, possible de distinguer entre les dépenses administratives proprement dites et les dépenses dites « de transfert » (tableau II).

TABLEAU II

Dépenses administratives et dépenses de transfert

	1947		1949		1950		1951		1952	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
I. Dépenses administratives										
Dette publique et fonctionnement des services	10.058	54,4	22.225	48,8	26.068	46,3	34.768	52	41.619	53
II. Dépenses de transfert										
Intervention de l'Etat	690	3,7	2.113	4,6	2.836	5	4.088	6,1	5.421	6,9
Dépenses d'investissement	7.752	41,9	21.206	46,6	27.482	48,7	32.150	41,9	31.437	40,1
Total	8.442	45,6	23.319	51,2	30.318	53,7	28.062	48	36.858	47
Total général	18.500	100	45.544	100	56.386	100	66.918	100	78.477	100

Il apparaît, à la lecture du tableau II, que les dépenses administratives (dette et fonctionnement des services) n'absorbent que la moitié, environ, des dépenses de l'Etat, l'autre moitié étant consacrée aux dépenses d'intervention directe et aux dépenses d'équipement.

La comparaison du budget de 1952 et de ceux des exercices précédents montre que les sommes, consacrées aux interventions directes de l'Etat, sont en progression constante, atteignant, en 1952, près de 7 % du total des dépenses. Ce fait ne doit pas être perdu de vue lorsqu'on parle de l'accroissement des dépenses publiques. En réalité, une partie de cet accroissement correspond, non pas à une augmentation du coût des services publics, mais au renforcement de l'intervention de l'Etat dans les domaines sociaux ou économiques.

Avant d'examiner comment se répartissent ces dépenses d'intervention, il convient de souligner que les dépenses administratives ont, elles-mêmes, bien souvent, un caractère « actif » du point de vue économique ou social.

C'est ainsi, par exemple, que les dépenses de personnel

comprennent, notamment, les indemnités et allocations familiales, versées par l'Etat à ses fonctionnaires et agents. Il est difficile d'en apprécier l'importance exacte puisque le budget ne fait apparaître avec précision que celles, versées aux titulaires et auxiliaires, mais on peut affirmer qu'elles dépassent très largement 3 milliards.

Il s'agit là de dépenses qui, rejoignant l'aménagement familial de l'impôt, ont une incidence sociale immédiate et répondent à une politique familiale des pouvoirs publics.

De même, lorsque l'Etat assure le fonctionnement d'un centre de recherches agronomiques, de stations expérimentales d'hydraulique et de fermes-pilotes, il est évident que ces dépenses aboutissent, en définitive, à une orientation de l'activité agricole du pays. L'augmentation des rendements en blé tendre, grâce à la mise au point de la variété de blé tendre dite 2.306, est un exemple frappant des répercussions que certaines dépenses de fonctionnement peuvent avoir sur l'économie.

Le tableau III établit une classification fonctionnelle des dépenses de l'Etat dans les budgets de 1938, 1947 et 1952.

TABLEAU III

Classification fonctionnelle des dépenses ordinaires

NATURE DES DÉPENSES	1938		1947		1952	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
I. Dette publique	280	25,9	593	5,5	4.085	8,7
II. Pouvoirs publics	23	2,1	138	1,3	830	1,8
III. Fonctionnement des services :						
Dépenses administratives proprement dites ...	283	26	2.738	25,5	11.426	24,3
Dépenses de caractère économique	237	21,8	2.279	21,2	9.982	21,2
Dépenses de caractère culturel	86	7,9	1.006	9,4	6.226	13,2
Dépenses de caractère social	42	3,9	451	4,2	2.258	4,8
Dépenses communes	41	3,9	2.852	26,5	7.137	15,2
Total	689	63,5	9.326	86,8	37.029	78,7
IV. Interventions de l'Etat :						
Interventions politiques et administratives ...	1	0,1	6	—	72	—
Interventions économiques	43	4	156	1,5	1.563	3,3
Interventions culturelles	5	0,5	121	1,1	830	1,8
Interventions sociales d'assistance	12	1,1	108	1	926	2
Interventions sociales de prévoyance	30	2,8	298	2,8	1.705	3,7
Total	91	8,5	689	6,4	5.096	10,8
Total général ...	1.083	100	10.746	100	47.040	100

b) Evolution des dépenses de fonctionnement.

On constate que si la part du budget ordinaire, affectée aux dépenses de fonctionnement des services, a augmenté par rapport à 1938, cette augmentation tient surtout au développement des services culturels et sociaux. Leur part, qui était de 11,8 % dans le budget de 1938 (compte non tenu des dépenses communes, dont la ventilation ne pourrait être effectuée que de façon arbitraire), est passée à 18 % dans le budget de 1952.

Nous aurons l'occasion de revenir sur cet aspect marquant des récents budgets marocains.

c) Evolution des dépenses d'intervention dans le domaine économique et social.

Quant aux dépenses d'intervention, leur évolution est plus caractéristique encore.

Les interventions dans le domaine culturel, qui s'inscrivaient pour 5 millions dans le budget de 1938, atteignent, aujourd'hui, 830 millions.

Citons, parmi les plus importantes, les bourses d'enseignement, dont le montant dépasse 300 millions et qui bénéficient, pour une part importante, aux jeunes Marocains ; les subventions aux œuvres complémentaires de l'école et aux

œuvres sociales des étudiants (45 millions) ; les subventions aux associations sportives, culturelles et de jeunesse (79 millions), etc...

En matière d'assistance, l'effort de l'Etat est plus considérable encore qu'il ne paraît aux chiffres, indiqués dans le tableau III.

Il faut rappeler, en effet, que l'immense majorité des Marocains, traités dans les formations sanitaires du Protectorat, est soignée à titre gratuit. Les dépenses de fonctionnement des hôpitaux et formations en régie, les subventions aux hôpitaux autonomes s'analysent donc, en fait, comme des dépenses d'assistance.

D'autre part, les subventions aux œuvres privées de bienfaisance sont alimentées, pour une part importante, par des recettes avec affectation spéciale, dont il n'a pas été tenu compte dans les chiffres cités.

Si l'on considère, en outre, les dépenses effectuées par d'autres administrations que la direction de la Santé publique (aide aux populations miséreuses et aux anciens militaires marocains (106 millions), cantines scolaires et nourritures des indigents dans les écoles foraines (147 millions), etc...) ; on peut évaluer à 1.500 millions, au moins, le coût de l'intervention de l'Etat en faveur des indigents.

Cette somme peut paraître faible par rapport à l'énormité des besoins. Rapportée au chiffre total du budget, elle est considérable et il est évident que la collectivité ne peut prendre à sa charge l'entretien de tous les déshérités. Il s'agit là d'un domaine type, où l'action de l'Etat doit se borner à encourager et aider l'initiative privée.

Notons, en passant, que la politique de lutte contre la hausse des prix, bien que menée généralement en dehors du cadre budgétaire, s'est parfois traduite par l'inscription au budget de subventions au profit de produits de première nécessité (par exemple : subventions destinées à abaisser le prix des laits médicamenteux).

En matière de *prévoyance*, il ne saurait être question, pour le moment, au Maroc, d'une « socialisation du risque », telle qu'elle a été réalisée dans des pays très évolués. Cette socialisation suppose que l'Etat puisse répartir entre les citoyens la charge des indemnités et allocations, dont il assure le versement. La faiblesse relative du niveau moyen des revenus individuels et les conditions d'emploi de la population active interdiront, longtemps encore sans doute, l'introduction, au Maroc, d'un tel régime de sécurité sociale. Pour le moment, l'Etat n'intervient donc, sur le plan de la prévoyance sociale, qu'en sa qualité de « patron », en versant aux caisses de retraites et aux mutuelles de fonctionnaires des subventions qui permettent le paiement des retraites et des prestations. Le développement du pays et l'extension des activités de l'Etat, en nécessitant un accroissement des effectifs, tendent, évidemment, à l'augmentation de ces dépenses, qui atteignent, en 1952, 3,7 % du montant des dépenses ordinaires.

Enfin, et bien que le Maroc soit généralement considéré comme un des derniers refuges du libéralisme, certaines dépenses de l'Etat ne peuvent être considérées autrement que comme des *interventions dans la vie économique*.

Il est vrai que ces interventions se manifestent surtout dans les secteurs intéressant l'économie traditionnelle, mais il faut dire aussi que, bien souvent, les représentants de l'économie moderne, tout en marquant une opposition de principe à l'ingérence de l'Etat dans ce domaine, se retournent vers lui pour solliciter sa protection et son aide dès que le libre jeu des lois économiques les met en difficulté.

Il faut, d'ailleurs, souligner que nombre de ces mesures d'intervention ne se traduisent pas par l'inscription de crédits au budget de l'Etat, soit parce qu'elles n'ont pas de répercussions budgétaires (par exemple : prohibitions d'importation, régime des contingents d'importation en franchise dans la métropole), soit, surtout, parce que les dépenses qu'elles entraînent sont retracées dans des budgets particuliers (office chérifien des céréales, office de contrôle et d'exportation, caisse de compensation, etc...).

Nous avons signalé, d'autre part, l'aide indirecte, apportée par l'Etat à l'économie, grâce au régime fiscal et à la politique des tarifs des services publics.

Quant à l'aide directe, nous en trouvons des exemples dans divers compartiments de l'activité économique.

L'*agriculture* est au premier rang des secteurs bénéficiaires et la chose est normale. Un des problèmes essentiels pour le Maroc est, en effet, de produire les moyens de nourrir une population en continuel accroissement, et dont la consommation en blé tendre augmente d'année en année.

Le budget enregistre l'effort très important, consacré à la modernisation de l'agriculture traditionnelle : développement de l'action de rayonnement du paysan, qui entraîne l'inscription d'une subvention importante au budget ordinaire (265 millions) ; distribution de semences sélectionnées, primes à la production et à l'emploi de ces semences (50 millions) ; vaccination et traitement gratuit du cheptel (40 millions), etc...

On sait les résultats très encourageants, obtenus en ces domaines, notamment en ce qui concerne la production de blé tendre.

Il faut aussi noter, outre les ristournes d'intérêts sur les prêts, consentis par les organismes de crédit agricole, les dépenses de vulgarisation et de propagande agricole, les subventions aux associations syndicales de lutte contre les para-

sites des plantes, aux syndicats d'élevage, aux A.S.A.P., et aux différentes institutions d'intérêt agricole, etc...

L'effort de modernisation porte également sur l'*artisanat marocain* : 90 millions sont consacrés, dans le budget ordinaire de 1952, au fonctionnement des ateliers-pilotes, à des subventions aux artisans et à des dépenses tendant à faciliter l'écoulement de leur production.

Notons aussi l'aide, apportée par l'Etat, aux *petits armateurs à la pêche maritime*, soit sous forme de subventions, soit sous forme de prêts et ristournes d'intérêts.

L'*industrie* bénéficie d'une aide importante, sous la forme de remboursements de droits de douane, en application du régime du drawback (400 millions en 1952). Le nombre de produits, admis à bénéficier de ce régime, qui favorise les exportations, a été largement étendu au cours des dernières années.

Notons également l'intervention de l'Etat dans le domaine des *transports aériens*. Le déficit d'exploitation des lignes intérieures de la compagnie Air-Atlas est couvert par une subvention du budget, qui atteint 90 millions en 1952.

Le budget ordinaire enregistre enfin l'effort, fait par le gouvernement, pour contribuer à résoudre le problème de l'*habitat*, sous forme de ristournes d'intérêts. Près de 80 millions sont consacrés à cette action.

Ce bref tour d'horizon permet de constater que, sans appliquer une politique d'interventionnisme systématique, l'Etat chérifien s'est tenu, cependant, assez loin des vieilles conceptions libérales.

2° Dépenses d'équipement.

Cette constatation n'est pas moins frappante à l'examen des dépenses d'équipement.

a) Importance et diversité des interventions de l'Etat.

Bien entendu, dès le début du Protectorat, l'Etat a pris à sa charge l'équipement social et l'équipement de base (routes, ports, etc...), dont la rentabilité ne peut être appréciée que sur le plan de la collectivité ou n'apparaît qu'à très long terme. Même dans les secteurs, confiés à de grandes sociétés concessionnaires (chemins de fer ou énergie électrique), il a financé la majeure partie des investissements (90 % pour les C.F.M. et 50 %, environ, pour l'E.E.M.).

Mais, en outre, il a pris une part active à l'exploitation des richesses du sous-sol marocain ; il s'est réservé le monopole de l'exploitation des phosphates et, par l'intermédiaire du B.R.P.M. et de sociétés d'économie mixte, a financé une part importante des dépenses de prospection et d'exploitation du charbon, du pétrole et des différents minerais.

Dans le domaine agricole, si l'œuvre de la colonisation privée a été capitale, l'Etat a, cependant, consacré des sommes considérables à la mise en valeur du pays (barrages et canaux d'irrigation, reboisement, etc...).

Enfin, au cours des dernières années, la formule des sociétés d'économie mixte s'étant révélée heureuse, l'Etat a participé, par ce moyen, au financement d'entreprises aussi diverses qu'Air-Atlas, la compagnie chérifienne de navigation, ou la compagnie immobilière franco-marocaine.

b) Raisons pratiques de la politique suivie.

On le voit, les investissements publics, au Maroc, touchent à de nombreux domaines de la vie du pays.

Cette politique des investissements du gouvernement du Protectorat a pu soulever des critiques, en raison de la charge qu'elle entraîne pour le budget ordinaire, et, notamment, de ses répercussions sur la dette publique. Il faut bien voir, cependant, qu'elle s'est expliquée, et qu'elle s'explique encore, par des raisons pratiques, dont la principale est l'insuffisance de capitaux privés.

S'il est vrai que, parfois, l'intervention de l'Etat correspondait au souci de contrôler certaines activités, généralement, ses dépenses d'équipement ont été commandées par deux objectifs essentiels :

— le désir de promouvoir une œuvre de progrès social, qui est la justification même de la présence de la France au Maroc ;

— et, par voie de conséquence, la nécessité de mettre en valeur, aussi rapidement que possible, les richesses du pays, afin de dégager les ressources, nécessaires à la création et au fonctionnement des équipements sociaux.

Si donc l'Etat a consacré, jusqu'à présent, la majeure partie de ses ressources extraordinaires à des dépenses d'équipement économique, c'est en raison de l'insuffisance des capitaux privés et de leur peu d'empressement à s'investir dans les activités de base.

Les statistiques concernant les investissements privés, quoique très approximatives, sont significatives à ce sujet quant à leur montant global, qui ne dépasse guère, semble-t-il, celui des investissements publics, et quant à leur répartition.

Deux faits peuvent également être notés.

Le gouvernement a signifié, à de nombreuses reprises, qu'il était disposé à confier à des sociétés concessionnaires certains grands travaux d'équipement. Or, aucun projet de ce genre n'a abouti jusqu'à présent.

Quant aux grandes sociétés concessionnaires existantes, elles parviennent difficilement à se procurer les fonds nécessaires au financement des travaux qui sont conventionnellement à leur charge. L'Etat intervient pour leur faciliter l'accès au marché financier et au crédit bancaire, et leur permet, dans une certaine mesure, de recourir aux avances du Fonds français de modernisation et d'équipement.

Quoiqu'il en soit, la politique d'investissement, menée par le Protectorat, a produit ses fruits puisqu'aujourd'hui, le Maroc est en mesure de financer lui-même la moitié environ de ses dépenses d'équipement public (pour une part très importante sur ses ressources ordinaires), et peut faire une place croissante, dans ses programmes, à l'équipement social.

c) Progression des dépenses d'équipement social.

Il ne paraît pas inutile de reproduire, ici, le tableau publié dans le « Programme provisoire d'équipement public du Maroc pour 1952 », mis à jour, compte tenu des modifications apportées au projet de budget.

TABLEAU IV
Evolution des dépenses d'équipement, de 1949 à 1952

NATURE DES DÉPENSES	1949		1950		1951		1952	
	Crédits	%	Crédits	%	Crédits	%	Crédits	%
Dépenses d'intérêt social :								
Equipement social proprement dit	4.591	21,7	6.164	22,5	6.578	23,5	8.431	26,8
Equipement économique d'intérêt social	1.829	8,6	2.889	10,5	2.804	10	3.381	10,7
Equipement administratif d'intérêt social	121	0,6	260	1	197	0,7	312	1
Total des dépenses d'intérêt social	6.541	30,9	9.313	34	9.579	34,2	12.124	38,5
Autres dépenses :								
a) Dépenses d'équipement économique	13.546	63,8	17.086	62	17.465	62,2	17.951	57,1
b) Equipement administratif ..	1.102	5,2	1.051	3,9	989	3,5	1.262	4
c) Dépenses intéressant toutes catégories d'équipement ...	17	0,1	32	0,1	29	0,1	100	0,4
Total des autres dépenses ..	14.665	69,1	18.169	66	18.483	65,8	19.313	61,5
Total du budget d'équipement ..	21.206	100	27.482	100	28.062	100	31.437	100

Ce tableau IV montre clairement la progression extrêmement rapide des dépenses d'équipement social au cours des dernières années. De 21,7 % en 1949, elles sont passées à 26,8 % en 1952, et la comparaison serait plus éloquente encore si elle portait sur les années antérieures à la guerre.

Un point mérite tout particulièrement d'être signalé.

S'il est normal, dans la plupart des pays, que l'Etat assume l'essentiel des dépenses d'équipement scolaire et sanitaire, la construction des logements est, généralement, du ressort de l'activité privée.

Au Maroc, au contraire, l'Etat consacre une partie importante de ses ressources à l'habitat et, plus précisément, à l'habitat marocain urbain.

Il y a là, en effet, un problème capital, dont les pouvoirs publics ne pouvaient se désintéresser. C'est le problème des « bidonvilles », conséquence de l'industrialisation et de la poussée démographique. Tous les efforts sont faits pour

encourager la construction de logements par l'initiative privée et, en particulier, par les grosses entreprises employant une main-d'œuvre nombreuse.

Mais l'initiative privée ne saurait suffire, et l'Etat a entrepris de construire lui-même. Un effort tout particulier a été fait en 1952 ; non seulement les crédits budgétaires, consacrés à l'habitat marocain, ont été portés à 1.500 millions, contre 850 millions en 1951, mais les dotations extra-budgétaires très importantes, mises en œuvre par le service de l'habitat et par la compagnie immobilière franco-marocaine, doivent s'y ajouter.

L'effort en matière de constructions scolaires n'est pas moins considérable. Un chiffre suffit à en montrer l'ampleur : le Maroc s'équipe au rythme d'une classe par jour.

Les établissements d'enseignement technique et les écoles professionnelles, qui doivent former les futurs cadres de la jeune industrie marocaine et de l'agriculture modernisée, ont une place de choix dans les programmes.

L'équipement sanitaire et médico-social se développe également à une cadence accélérée. Les infirmeries, salles de visite, garderies, se multiplient sur tout le territoire; très prochainement, un réseau de grands hôpitaux, comparables aux plus modernes établissements de l'étranger, viendra compléter les formations existantes.

L'œuvre de modernisation de l'économie traditionnelle, dont nous avons vu qu'elle entraînait déjà des dépenses importantes sur le budget ordinaire, se voit poursuivie et renforcée par la création de nouveaux moyens d'action (secteurs de modernisation du paysan pour l'agriculture et ateliers-pilotes pour l'artisanat).

D'autre part, dans l'équipement économique, une place croissante est faite aux investissements qui ont une répercussion sociale immédiate, tels que les travaux de petite hydraulique, la création de chemins tertiaires, les travaux de défense et restauration des sols, les adductions d'eaux, etc...

d) L'impératif économique.

Cependant, les besoins restent considérables en matière d'infrastructure. Il faut agrandir les ports, compléter les réseaux routier et ferroviaire, développer les télé-communications, construire des barrages, etc... Non seulement l'avenir du pays l'exige, mais ces travaux correspondent, le plus souvent, à des besoins immédiats; la saturation du port de Casablanca ou du réseau téléphonique en sont des exemples flagrants. Aussi, plus de la moitié du budget d'équipement reste-t-elle consacrée à ces dépenses, et ce serait, sans doute, se bercer d'illusions que de penser qu'il pourra en être autrement avant longtemps.

Certes, les besoins en matière de santé publique, et surtout d'enseignement et d'habitat, sont immenses; certes, le gouvernement a, pour premier devoir, de travailler à les satisfaire; mais ce serait mener une politique à contre-sens que d'accroître mesurément les charges très lourdes que le fonctionnement des services sociaux impose à la collectivité, sans avoir, d'abord, créé les moyens de les couvrir.

L'œuvre de progrès social ne pourra se poursuivre que si, parallèlement, la richesse du pays se développe.

Un renversement brusque de la proportion entre les crédits d'équipement scolaire et médico-social, et les crédits d'équipement économique, entraînerait très rapidement, pour le budget ordinaire, l'impossibilité de couvrir les dépenses de fonctionnement des hôpitaux et des écoles, si ce n'est au prix d'un accroissement de la fiscalité, absolument insupportable. Il ne faut pas oublier que les dépenses de fonctionnement d'un hôpital sont de l'ordre de 15 % au moins du coût de la construction et que, au rythme actuel, le développement de l'enseignement entraîne une augmentation des dépenses ordinaires de plus d'un milliard par an, et exige la création annuelle de 700 à 800 emplois nouveaux.

e) Une illustration de la tendance vers l'accroissement rapide des dépenses d'ordre social.

Pour illustrer ces vérités, il nous a paru intéressant de regrouper (tableau V) les dépenses concernant trois grands services, qu'il s'agisse de dépenses de fonctionnement, d'intervention ou d'équipement, et de comparer la place qu'elles occupent dans le budget, en 1949, et en 1952. Nous avons choisi l'instruction publique, la santé publique et l'agriculture.

TABLEAU V

Importance, dans le budget, des dépenses intéressant l'Instruction publique, la Santé publique et l'Agriculture

I. — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION							
	TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES (a)	INSTRUCTION PUBLIQUE		SANTÉ PUBLIQUE		AGRICULTURE	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1949	17.462	2.621	15	1.253	7,1	1.447	8,3
1952	35.818	6.527	18,2	2.869	8	2.946	8,2
(a) A l'exclusion de la dette publique et des dépenses communes (dotation provisionnelle, dépenses imprévues, frais de congé).							
II. — DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT							
	TOTAL DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	INSTRUCTION PUBLIQUE		SANTÉ PUBLIQUE		AGRICULTURE	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1949	21.206	2.062	9,7	1.200	5,7	4.658	21,9
1952	31.437	3.400	10,8	2.200	7	7.527	23,9
III. — TOTAL DES DÉPENSES							
	TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	INSTRUCTION PUBLIQUE		SANTÉ PUBLIQUE		AGRICULTURE	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1949	45.544	4.683	10,2	2.453	5,4	6.105	13,4
1952	78.477	9.927	12,6	5.069	6,5	10.473	13,3

Ce tableau appelle une observation préalable.

Nous avons, volontairement, limité les chiffres, cités pour l'enseignement, aux seuls crédits de la direction de l'instruction publique, à l'exclusion des dépenses intéressant l'ensei-

gnement musulman traditionnel et les écoles professionnelles dépendant de directions techniques.

Au contraire, en ce qui concerne l'agriculture, nous nous sommes efforcés de rassembler toutes les dépenses intéressant l'activité agricole, qu'elles soient inscrites au budget de

la direction spécialisée ou dans d'autres budgets (paysanat, chemins tertiaires, grande hydraulique agricole, etc...). Les conclusions que nous pouvons tirer de notre tableau, quant à l'importance relative des dépenses, ne sauraient donc être suspectées de favoriser les services sociaux.

Néanmoins, nous constatons que, malgré l'effort très important, poursuivi au cours des dernières années, pour moderniser les méthodes de production du fellah, développer les périmètres d'irrigation, étendre la mise en valeur et l'œuvre de défense des sols, les dépenses intéressant l'agriculture ont gardé une importance relative à peu près constante dans le budget, soit 13,3 %. Si l'on considère que l'économie de ce pays reste essentiellement basée sur l'agriculture, et que l'accroissement continu de la population place, au premier rang, le problème des ressources alimentaires, on est, sans doute, amené à penser que la part, faite à l'agriculture, est à peine suffisante.

Par contre, les dépenses de l'instruction et de la santé publiques ont subi une augmentation relative de plus de 20 % en quatre ans (de 10,2 à 12,6 % du total pour l'instruction publique ; de 5,4 à 6,5 % pour la santé). Encore ces chiffres sont-ils inférieurs à la réalité puisqu'ils ne tiennent pas compte de la part des administrations intéressées dans les dépenses communes, dont l'importance est très sensible. On peut prévoir, à peu près sûrement, que, si le rythme actuel est maintenu, dans dix ans les dépenses de l'instruction et de la santé publiques atteindront 30 % des dépenses totales de l'Etat.

L'ampleur de cette proportion suffit, nous semble-t-il, à caractériser la tendance du budget marocain.

III. — LE BUDGET MAROCAIN : BUDGET SOCIAL

Ce budget est nettement orienté vers le social et les dépenses, qui y sont inscrites, bénéficient, pour une grande part, à la population marocaine.

A l'heure actuelle, les interventions de l'Etat ont essentiellement pour objet de moderniser l'économie traditionnelle et de mettre en œuvre les instruments du progrès social.

Mais il est bien évident que, dans l'emploi des ressources publiques, un certain équilibre doit être maintenu entre les dépenses économiquement productives et les dépenses improductives. Le point d'équilibre varie avec la richesse du pays, et se déplace au fur et à mesure que s'accroît le revenu national.

Le Maroc est déjà fort loin de son point de départ.

Il le doit à la France qui, en assurant sa sécurité, décharge son budget du poids écrasant des dépenses militaires et contribue, largement, au financement de son équipement.

Le maintien de cette aide de la nation protectrice, et la poursuite d'une politique budgétaire, à la fois prudente et tournée vers l'avenir, sont les meilleurs garants des progrès de demain.

P. JULIENNE

Moyens de paiement

DATE	Circulation monétaire	DEPOTS				Bons du Trésor	Solde du compte d'opérations
		Banques	Chèques postaux	Trésor. générale	Caisse d'épar.		
millions de francs							
1938 - 31 décembre	638	831	126	»	203	»	1.028
1948 - 31 décembre	24.151	46.999	6.187	2.818	2.165	33.562	16.021
1949 - 31 décembre	26.721	49.888	7.818	4.031	2.916	22.544	10.560
1950 - 31 décembre	29.926	67.920	9.086	6.593	4.066	25.403	4.476
1951 - 31 mars	31.056	71.645	9.407	8.298	4.267	27.504	8.243
1951 - 30 juin	34.357	72.058	10.407	10.547	4.196	28.830	6.067
1951 - 30 septembre	39.222	80.284	10.102	11.400	4.184	28.263	306
1951 - 31 décembre	40.846	92.709	11.980	9.528	3.968	23.987	3.573
1952 - 31 mars	41.492	100.774	12.945	11.724	4.005	24.562	7.317
1952 - 30 juin	43.827	99.892	12.137	14.093	3.964	24.467	6.247
1952 - 30 septembre	45.842	102.509	13.854	10.433	4.151	24.000	707

LA SITUATION MONETAIRE DU MAROC EN 1951 (1)

Dans le domaine monétaire, l'année 1951 se caractérise, au Maroc, par une augmentation, particulièrement importante, des moyens de paiement. La masse monétaire s'est, en effet, accrue, au cours de cet exercice, de 30,21 %, contre 25,20 % en 1950, progression nettement plus forte qu'en France, où elle ne dépasse pas 17,80 %.

Parmi les éléments qui composent la masse monétaire, c'est le volume des billets en circulation qui accuse l'accroissement le plus sensible. Passée de 29 milliards 926 millions, à 40 milliards 846 millions, la circulation fiduciaire a subi une hausse de 36,49 %, pourcentage atteignant presque le double de celui constaté dans la métropole, soit 18,4 %.

Moins marquée que celle des billets, l'augmentation des dépôts à vue (dépôts bancaires, comptes de chèques postaux et dépôts des particuliers chez les comptables du Trésor) atteint encore 27,74 %, alors qu'en France, elle ne dépasse pas 17,1 %.

Dans l'un et l'autre pays, l'expansion monétaire accompagnée, dans ses grandes lignes, une hausse des prix sensiblement parallèle qui, ralentie à la fin du premier semestre,

s'accélère au début du second semestre. Le Maroc n'échappe pas alors au sentiment d'inquiétude qui se manifeste en France, et les mêmes effets s'y produisent : achats amplifiés de biens de consommation et de biens d'investissement, constitution de stocks, augmentation sensible des importations aggravant le déficit de la balance des paiements, enfin recours plus pressants au crédit bancaire.

Soumise aux mêmes influences inflationnistes qu'en France, la masse monétaire subit, en outre, au Maroc, des influences locales qui en accélèrent la progression. Ce sont, d'une part, l'ampleur des investissements publics et semi-publics, l'Etat chérifien développant son action, non sans utilité d'ailleurs, dans les domaines économiques et social ; d'autre part, l'importance des dépenses (près de 9 milliards de francs), engagées par le gouvernement ou les ressortissants des Etats-Unis pour l'établissement de bases aériennes.

(1) N.D.L.R. — Extrait du rapport des censeurs à l'Assemblée générale des actionnaires de la Banque d'Etat du Maroc du 23 juin 1952.

Le renversement du « compte d'opérations » (2), créateur de 4,5 milliards le 31 décembre 1950, devenu débiteur de 3,5 milliards le 31 décembre 1951, a été provoqué par le déficit accru de la balance commerciale (24 milliards de plus que l'année précédente) et par un reflux partiel des capitaux, qui, vers la fin de 1950, étaient venus chercher, au Maroc, un refuge temporaire. De ce fait, les transferts bancaires dans le sens Maroc-France ont dépassé de 18 milliards ceux qui se sont opérés dans le sens France-Maroc. Ce retournement ne constitue qu'en apparence un facteur de déflation.

L'écart entre les soldes du « compte d'opérations » a été, en effet, plus que comblé par des appels au crédit, toujours plus pressants, émanant des particuliers ou des entreprises, et par un plus large recours des banques au réescompte de l'institut d'émission. Le portefeuille commercial de ce dernier et les bons du Trésor, détenus par lui, ont augmenté, au total, de plus de 9 milliards dans l'année.

En même temps que se gonflait la circulation des billets de la Banque d'Etat du Maroc, s'accroissaient les éléments

de l'actif qui, aux termes des statuts, doivent en assurer la garantie. Celle-ci comprenait, au 31 décembre 1951 :

Encaisse-or	Frs 4.655.625.276
Compte provisionnel chez le Trésor public	Frs 1.000.000
Disponibilités en devises	Frs 1.621.512.845
Disponibilités en francs	Frs 7.276.314.694
Portefeuille-titres	Frs 1.309.983.207
Total	Frs 14.864.436.022

supérieur au tiers de la circulation, soit . Frs 13.615.317.315

L'encaisse-or (toujours décomptée au prix de 393.000 francs le kilogramme, prix officiel d'achat de l'or par la Banque de France, correspondant sensiblement à la parité résultant du prix de l'or à New-York, soit 35 dollars l'once, et du cours du dollar sur le marché libre à Paris) représente un poids de fin de 11.846 kilogs 37474662, par suite de l'achat, au mois d'octobre, de 2.504 kilogrammes d'or.

La Banque d'Etat du Maroc s'est assurée par un échange de lettres avec la Banque de France, en accord avec le ministère des Finances, la faculté d'acquiescer auprès du Fonds de stabilisation des changes, et chaque fois qu'il en sera besoin, l'or nécessaire pour compléter son encaisse métallique au niveau du neuvième de la circulation.

(2) N.D.L.R. — cf. à ce sujet : A. J. Marty — « La technique de la stabilisation du change marocain : le compte d'opération », dans Bulletin économique et social du Maroc, vol. XII, n° 45, 1^{er} trimestre 1950.

Crédit

a) Situation des banques privées (1)

a) Situation des banques privées (1)								
DATE	DEPOTS (passif)			ENGAGEMENTS (actif)			Bons du Trésor détenus (actif)	Bons d'équipement (actif)
	A vue (2)	A terme	Total	Total	dont			
					à la demande du Protectorat	Portef. commercial		
milliards de francs								
1948 - 31 décembre	43,78	3,22	47,00	26,67	4,98	3,61	22,59	0,72
1949 - 31 décembre	46,32	3,57	49,89	36,85	6,71	7,86	16,04	1,37
1950 - 31 décembre	60,68	7,24	67,92	49,24	8,96	10,52	17,10	5,01
1951 - 31 mars	62,20	9,45	71,65	52,08	9,89	10,28	22,48	5,04
1951 - 30 juin	62,12	9,93	72,05	59,71	10,06	13,62	22,81	5,13
1951 - 30 septembre	68,62	11,66	80,28	71,07	12,98	16,36	19,38	5,26
1951 - 31 décembre	76,04	16,67	92,71	78,17	13,13	20,15	15,30	7,2
1952 - 31 mars	79,90	20,87	100,77	86,20	13,62	22,28	17,99	7,01
1952 - 31 mai	80,20	21,10	101,30	89,86	13,33	21,75	19,25	8,69
1952 - 30 juin	78,72	21,17	99,89	86,18	11,45	22,19	19,32	9,03
1952 - 30 septembre	80,93	21,58	102,51	91,95	15,55	22,08	19,86	8,12
en tant qu'établissement privé.								

(1) Y compris les opérations effectuées par la banque d'Etat du Maroc en tant qu'établissement privé.

(2) Y compris les comptes courants créditeurs.

b) Situation de la banque d'Etat du Maroc

b) Situation de la banque d'Etat du Maroc						
DATE	ACTIF				PASSIF	
	Portefeuille commercial		Crédits		Bons du Trésor	Dépôts de fonds particuliers
	Total	Dont réescomptes aux banques	Total	Dont en faveur d'organismes publics		
millions de francs						
1948 - 31 décembre	14.614	12.725	17.978	8.645	4.538	2.602
1949 - 31 décembre	1.242	1.175	4.912	2.866	3.439	1.543
1950 - 31 décembre	7.091	1.014	7.444	3.492	1.418	1.429
1951 - 31 mars	6.997	6.659	10.768	5.688	5.745	2.015
1951 - 30 juin	5.011	4.790	12.058	6.695	2.023	2.221
1951 - 30 septembre	7.062	6.684	15.022	6.868	3.070	2.102
1951 - 31 décembre	18.071	15.764	17.728	8.523	3.832	2.216
1952 - 31 mars	9.710	9.584	17.597	8.194	2.177	2.361
1952 - 30 juin	12.309	9.464	16.545	6.938	832	2.357
1952 - 30 septembre	16.903	13.077	18.865	9.395	807	2.849

c) Valeurs mobilières

Indice des cours des valeurs à revenu variable cotées à Casablanca

Base 100 fin décembre 1938

GROUPES	1949	1950	1951			1952		
	28 déc.	27 déc.	29 mars	26 sept.	26 déc.	26 mars	25 juin	24 sept.
Banques — Assurances	1.288	1.195	1.077	1.193	1.131	1.269	1.121	1.094
Sociétés immobilières	1.051	1.077	991	984	1.026	1.074	1.103	1.109
Eau — Electricité	338	332	291	431	413	425	395	409
Industries extractives	562	464	495	740	665	706	594	626
Industries alimentaires	4.483	4.124	4.336	5.510	5.266	6.019	5.930	5.919
Industries diverses	2.031	1.730	1.862	2.085	2.036	2.400	2.187	2.193
Transports	259	232	228	266	247	264	301	274
Commerce	3.954	3.752	3.634	4.045	4.300	4.635	4.356	4.287
Sociétés de portefeuille	3.595	3.124	3.246	4.724	4.739	4.900	4.483	4.469
Indice général	2.672	2.415	2.472	3.230	3.144	3.415	3.144	3.144

INVESTISSEMENTS DE CAPITAUX DANS LES SOCIÉTÉS MAROCAINES (1949-1951) (1)

Les investissements dans les sociétés chérifiennes ont connu, depuis trois ans, une remarquable stabilité, aussi bien pour la masse totale annuelle des investissements, qui oscille entre 18 et 19 milliards, que pour leurs divers caractères : prédominance des sociétés anonymes sur les sociétés à res-

pensabilité limitée, prépondérance des apports dans les sociétés anciennes pour augmentation du capital (moins d'un tiers seulement allant à des sociétés nouvelles), prépondérance enfin des apports vers les activités industrielles.

Investissements de capitaux dans les sociétés

(Solde)

BRANCHE D'ACTIVITÉ	1949	1950	1951	RUBRIQUE	1949	1950	1951
	(milliards de francs)				(milliards de francs)		
Industrielles	7,9	5,9	6,2	Sociétés nouvelles	5,3	5,2	6,0
Commerciales	4,7	4,7	4,6	Augmentation de capital	13,4	12,5	12,8
Minières	2,4	2,0	2,7	Total	18,7	17,7	18,8
Immobilières	1,2	1,6	1,1	Sociétés anonymes	16,4	15,4	16,3
Financières	1,3	1,3	2,3	Sociétés à responsabilité			
Agricoles	0,9	0,8	0,9	limitée	2,3	2,3	2,5
Banque-assurance	8	0,4	0,1	Total	18,7	17,7	18,8
Divers	0,3	1,0	0,9				
Total	18,7	17,7	18,8				

Il n'est pas inutile de préciser qu'il ne s'agit là que d'une fraction des investissements, effectués dans l'économie marocaine ; ne sont compris dans ces chiffres, ni les dépenses d'équipement, réalisées par voie budgétaire, ni celles effectuées par les particuliers, notamment dans les exploitations

agricoles qui, la plupart du temps, ne revêtent pas la forme de société.

(1) Source : Service Central des Statistiques — La Conjoncture économique marocaine, année 1951.

BILAN DE LA BANQUE D'ETAT DU MAROC

au 31 décembre 1951.

ACTIF		PASSIF	
	(en francs)		(en francs)
Encaisse-or (1)	4.655.625.276	Capital	46.200.000
Trésor public à Paris, compte provisionnel	1.000.000	Réserves { légale Fr. 11.550.000	201.550.000
Disponibilités en devises	1.621.512.845	{ supplémentaire Fr. 190.000.000	
Disponibilités en francs français (1) ..	7.276.314.694	Billets de banque en circulation, francs (4)	40.845.951.945
Portefeuille titres	1.309.983.207	Billets de banque en circulation, Hassani (pesetas Hassani 35.640)	67.716
Portefeuille effets (2)	19.273.636.357	Effets à payer	82.988.911
Monnaies diverses	261.193.398	Comptes créditeurs	7.539.247.032
Correspondants hors du Maroc	2.105.488.964	Comptes spéciaux et divers	1.145.395.312
Correspondants au Maroc	2.166.998.991	Comptes d'encaissement	936.249.267
Effets à l'encaissement	936.249.267	Trésor public à Paris (compte d'opérations, Convention du 29 décembre 1921) (5)	3.574.290.581
Comptes débiteurs	14.613.051.956	Gouvernement marocain (zone française) (Convention du 28 décembre 1921)	609.414.599
Comptes spéciaux et divers	1.870.653.743	Gouvernement marocain (zone espagnole)	1.432.593.843
Gouvernement marocain, zone française (Convention du 28 décembre 1921) ..	15.000.000	Gouvernement marocain (zone tangéroise)	519.684.397
Avances suivant Convention du 30 juin 1947 et avenants	2.800.000.000	Caisses de prévoyance du personnel ..	456.617.052
Gouvernement marocain, zone espagnole (Convention du 23 mars 1928) ..	3.938.457	Comptes d'ordre et divers	2.614.984.626
Avances (zone de Tanger)	100.000.000	Bénéfices reportés de l'exercice 1950 ..	15.806.881
Immeubles	180.115.066	Bénéfices de l'exercice 1951 (6)	90.078.436
Caisses de prévoyance du personnel (portefeuille titres)	409.050.864	Total	60.111.120.598
Comptes d'ordre et divers (3)	511.307.513		
Total	60.111.120.598		

(1) L'augmentation, à ce poste, de 984.183.064 frs représente l'acquisition, en octobre 1951, de 2.504 kg. d'or à 393.000 frs le kg., pour compléter l'encaisse métallique du 1/9. Une partie de cet achat a été effectué sur les avoirs propres de l'Institut, ce qui explique la diminution du poste « disponibilités en francs français » (— 2 688.871.780 fr).

(2) En accroissement de 11 milliards de francs, représentant, notamment, le développement des opérations de réescompte.

(3) En augmentation de 416.403.242 frs. en suite des opérations de change traitées pour le financement des bases aériennes du Maroc.

(4) En augmentation de 36,49 % sur l'année précédente (29 milliards 926 millions), ce montant se décompose comme suit, au 31 décembre 1951 :

9.312.689 coupures de fr	5 pour fr	46.563.445
2.230.570 coupures de fr	10 pour fr	22.305.700
920.340 coupures de fr	20 pour fr	18.406.800
15.791.000 coupures de fr	50 pour fr	789.550.000
25.161.215 coupures de fr	100 pour fr	2.516.121.500
4.052.221 coupures de fr	500 pour fr	2.026.110.500
9.383.319 coupures de fr	1.000 pour fr	9.383.319.000
5.208.715 coupures de fr	5.000 pour fr	26.043.575.000
72.060.069 coupures pour	 fr	40.845.951.945

(5) On doit noter ici l'ampleur des mouvements de fonds du Maroc vers la France qui, en 1951, a largement dépassé le montant des capitaux transférés de France au Maroc.

(6) Auxquels s'ajoute le report à nouveau de 15.806.881 francs de l'exercice 1950.